

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1846.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Joseph-Antoine Koplitz.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Heddesheim (Allemagne), le 3 février 1799. Il habite la Belgique depuis 1812, et il aurait conséquemment pu jouir du bénéfice accordé par l'art. 133 de la Constitution.

Le sieur Koplitz remplit depuis plus de douze ans des emplois en Belgique. Il est aujourd'hui commis de 2^{me} classe des accises, à la résidence de Dixmude. Il remplit ses fonctions à la satisfaction de ses chefs, et sa conduite ne laisse rien à désirer.

Les autorités consultées estiment qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
